

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DFPE 323 Subvention à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (17e) , pour ses actions de soutien à la parentalité de la Maison des Familles et des Cultures et son service de médiation familiale (11e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Œuvre de Protection des Enfants Juifs (OPEJ) ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2011,

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Œuvre de Protection des Enfants Juifs (39101- 2011_ 04709-P00018)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.